

----- Message transféré -----

De : Bénédicte Monfort <benedicte.monfort@oreye.be>

Date : 27 mars 2025 à 15:32:39 +01:00

Objet : RE: IMMOUCUBE : Prescriptions urbanistiques terrain sis Grand'Route/Chaussée Romaine 4360 OREYE

À : romy@immocube.be <romy@immocube.be>

Cc : Elodie Denis <elodie@immocube.be>

Bonjour,

La commune d'Oreye ne possède pas de Guide communal d'urbanisme. Cependant, nous avons une charte d'urbanisme communale qui fixe les grandes lignes de conduites en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : <https://www.oreye.be/ma-commune/services-communaux/urbanisme/charte-durbanisme-1/charte-urbanistique-2019-pour-impression-hesbipresse.pdf>.

La mise en œuvre d'une ZACC est subordonnée à l'adoption d'un schéma d'orientation locale (Art. D.II.42 du Codt). A défaut, la ZACC ne peut être considérée comme « terrain à bâtir ».

Il est tout à fait possible, et même souhaité, d'introduire une demande d'avis préalable dès le début d'un projet.

Bien à vous.

Benedicte Monfort

*En tant qu'institution publique et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), l'Administration communale d'Oreye met tout en œuvre afin d'assurer la sécurité de vos données personnelles.*

*Ce message est purement informel et n'engage, en aucune manière, la Commune d'Oreye. Pour engager valablement la Commune d'Oreye, tout courrier doit, conformément à l'article 1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, être signé par le Bourgmestre et contresigné par le Directeur général. Afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel qu'en cas de réelle nécessité.*